Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 3 novembre 2026

Covid-19 : comment anticiper les difficultés des entreprises face à la crise ?



La Préfecture de Vaucluse, la Chambre de commerce et d'industrie de Vaucluse, le Centre d'information et de prévention, l'Ordre des experts-comptables et le Tribunal de commerce se mobilisent pour faire connaître les dispositifs de soutien aux entreprises vauclusiennes impactées par cette crise sans précédent.

Depuis le déconfinement le 11 mai dernier, l'activité a repris peu à peu son cours. Mais dans le contexte de cette crise inédite, beaucoup d'entreprises sont et resteront en sous-performance le temps que l'activité revienne à la normale. Dans le Vaucluse, à la mi-juin, 13 153 entreprises avaient réalisé une demande d'activité partielle, 2 640 avaient demandé un report des charges et 31 355 un report de paiement à l'Urssaf. Dans le même temps, 6 129 entreprises ont bénéficié du prêt garanti par l'Etat et 19 120 ont reçu une aide du fonds de solidarité pour un montant total s'élevant à 54 511 873 €, soit une aide moyenne de 2 881 € par entreprise. Malgré tout, beaucoup d'entreprises pourraient être rapidement confrontées à des difficultés dans les semaines à venir qui, mal anticipées, risqueraient de mettre leur activité en péril. C'est pourquoi, la Préfecture de Vaucluse, la Chambre de commerce et d'industrie de

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 3 novembre 2026

Vaucluse (CCI 84), le Centre d'information et de prévention (CIP), l'Ordre des experts-comptables et le Tribunal de commerce s'unissent pour faire connaître les outils existants qui pourront aider les entreprises à faire face à cette crise majeure qui s'annonce longue.

76,4 % des entreprises peinent à retrouver leur niveau habituel

Depuis le début de la crise, la CCI 84 a accompagné, via sa cellule d'appui, 1 700 entreprises sur le territoire en leur apportant un relais d'information au quotidien, des conseils juridiques ainsi qu'une aide personnalisée avec des conseillers en ligne comme ce fut le cas avec la réalisation de diagnostics de situation financière gratuits et anonymes. « Nous avons également réalisé une enquête permanente, souligne Michel Maridet, directeur général de la CCI 84. Cette enquête fait ressortir que la reprise des activités est jugée timide par 76,4 % des entreprises avec des carnets de commandes et une fréquentation qui peinent à retrouver leur niveau d'avant la crise. » A partir de la rentrée, la CCI compte renforcer ses actions pédagogiques avec la tenue régulière de webinaires.

« L'anticipation est la clé »

De son côté, le CIP a lancé dès le début de la crise, les 'Entretiens du jeudi', des rendez-vous anonymes, gratuits et confidentiels menés par des experts bénévoles au sein desquels chaque dirigeant rencontrant des difficultés est écouté, informé et orienté vers les dispositifs adaptés à sa situation. « L'anticipation est la clé, explique Jacky Cyrille, secrétaire général du CIP. Bien souvent, les entreprises viennent nous voir trop tard alors qu'en nous rencontrant suffisamment tôt, elles auront davantage de solutions pour résoudre leurs problématiques. » Se tenant un jeudi sur deux durant l'été, les 'Entretiens du jeudi' devraient prendre un rythme hebdomadaire à la rentrée de septembre.

Les experts-comptables mobilisés auprès des dirigeants d'entreprise

Parmi les interlocuteurs privilégiés pour les entreprises en difficulté, l'Ordre des experts-comptables joue un rôle essentiel en matière d'anticipation. « Nous sommes entièrement mobilisés auprès des dirigeants d'entreprise, explique Cyrille Peylhard, délégué vauclusien de l'Ordre des experts-comptables. Nous avons un rôle à jouer en matière d'anticipation des difficultés des entreprises. Nous conseillons et aidons les dirigeants en portant à leur connaissance les dispositifs existants et en les réorientant vers ces derniers. A ce titre, nous travaillons étroitement avec le CIP notamment dans le cadre des 'Entretiens du jeudi' pour lesquels nous mettons un expert à leur disposition. »

Le Tribunal de commerce, autorité compétente dans la prévention des difficultés

Enfin, le président du Tribunal de commerce peut recevoir les chefs d'entreprise qui en émettent le besoin. En effet, si la fonction première d'un tribunal de commerce est de juger les contentieux et les difficultés d'entreprises, la loi l'autorise à agir pour prévenir ces difficultés. « Le souci actuel est de savoir quand cette zone de turbulence se déclenchera, alerte Gérard Arnault, président du Tribunal de commerce d'Avignon. Malheureusement, nous constatons que les entreprises font appel au tribunal beaucoup trop tard. 80 % des entreprises qui sollicitent une procédure collective demandent une liquidation judiciaire immédiate et pour les 20 % restants, la demande de redressement judiciaire

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 3 novembre 2026

débouche sur une liquidation judiciaire. C'est pourquoi il faut absolument que les chefs d'entreprise viennent nous voir avant d'être en cessation de paiement afin de préserver le maximum d'emplois et ainsi maintenir le tissu économique du département. »

Saluant l'esprit de coopération et de mobilisation « sans faille » entre les organismes du département depuis le début de la crise sanitaire, le préfet de Vaucluse Bertrand Gaume rappelle que « nous sommes toujours au cœur de cette crise inédite. Il va falloir faire la démonstration que nous pouvons continuer de vivre avec le virus en anticipant le plus possible les difficultés des entreprises afin de préserver le plus possible l'activité. »

—-

Contacts

Chambre de commerce et d'industrie de Vaucluse : celluleappui@vaucluse.cci.fr 04 90 14 10 32

Centre d'information et de prévention : www.cip-national.fr 04 90 27 52 84

Ordre des experts-comptables : oecpaca@oecpaca.org 04 91 16 04 20

Tribunal de commerce d'Avignon : www.greffe-tc-avignon.fr 04 90 14 31 82

Moins de défaillances en 2019

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 3 novembre 2026



Selon la base de données internationale Altares, le nombre de défaillances d'entreprises en Vaucluse a fortement chuté entre 2018 et 2019. Ainsi, on dénombre 501 redressements ou liquidations judiciaires en 2019 contre 601 l'année précédente, soit une baisse de -16,6%. Il s'agit de la plus forte de la région devant les Alpes-de-Haute- Provence (-8,2%), le Var (-5,4%) et les Hautes-Alpes (-2,7%). Dans le même temps, les départements des Bouches-du-Rhône et des Alpes- Maritimes enregistrent des hausses respectives de +7,3% et +8% qui impactent la moyenne régionale (+1,3%) sur cette période. A l'échelle nationale, on comptabilise en 2019 un total de 51 031 défaillances, un chiffre en baisse de -4,7% sur un an.

Si le Vaucluse, le Var et les départements alpins retrouvent des valeurs d'avant la crise de 2008, le niveau des défaillances est quasi stable pour l'ensemble de la région Provence- Alpes-Côte d'Azur. Cependant, les entreprises de plus de 50 salariés semblent plus en difficulté au niveau régional. La hausse des défaillances de ces entreprises bondit de 64,3%. Un taux très nettement supérieur à la tendance nationale de +13,8%.

On dénombre cette année 23 redressements ou liquidations judiciaires sur des structures de cette taille en Paca. Un niveau que la région n'avait plus connu depuis 2014. A noter cependant que les petites PME de 10 à 49 salariés résistent avec -4,5% d'enregistrement alors que les entreprises de moins de 10 salariés connaissent une légère hausse des redressements ou liquidations judiciaires de +1,4%. Côté secteur d'activités, l'industrie agroalimentaire (-39,8%), le commerce et la réparation de véhicule

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 3 novembre 2026

(-15,6%), les débits de boisson (-5%) et la restauration (-1%) sont ceux qui s'en sortent le mieux en région Provence-Alpes- Côte d'Azur en 2019. A l'inverse, le transport routier de marchandises (+28,6%), l'agriculture (+24,5%), les services aux entreprises (+6,3%), la construction (+5%) et l'industrie manufacturière (+1,9%) ont connu davantage de difficultés en 2019.

■ Des trésoreries toujours sur le fil

« Des créations d'entreprises records, une embellie sur le front de l'emploi, une croissance (un peu) meilleure qu'en zone euro, et aujourd'hui le recul des défaillances d'entreprises ! Autant d'indicateurs qui démontrent la capacité de résistance, et même de résilience, de nos entreprises, constate Thierry Millon directeur des études chez Altares. Les tensions sociales ont vraisemblablement paralysé la consommation des ménages, les tensions internationales ont assurément freiné nos échanges commerciaux et, pourtant, l'économie a résisté dans ce contexte morose. La question est probablement désormais de savoir si 2020 tiendra encore. Tenir, en effet, est la seule option proposée à toutes ces très petites entreprises dont l'absence de cessation de paiement -et donc de défaillance en 2019- masque en réalité des trésoreries toujours sur le fil. La survie de nombre d'entre elles passe par de fortes mesures d'économies à commencer par l'acceptation de ne plus se verser de salaire en attendant… Les PME sont quant à elles déjà entrées en zone de turbulence. Chaque jour, une société de plus de50 salariés tombait en défaillance cette année. La croissance 2020 est attendue au mieux stable et plus certainement en retrait par rapport à 2019. Dans ces conditions, on peut difficilement prévoir de descendre sous le seuil des 52000 procédures collectives l'année prochaine. »